

## **Entre lutte armée et féminisme : quelques réflexions à propos des femmes combattantes en Colombie\*\***

### **La lucha armada y el feminismo: algunas reflexiones sobre las mujeres combatientes en Colombia**

#### SUMARIO

Introduction. I. Femmes combattantes, femmes et lutte armée : des sujets difficiles à cerner dans le contexte colombien. Combien y a-t-il de combattants irréguliers en Colombie? 1. Récits littéraires ou journalistiques sur les guérilleros: 2. Les recherches académiques: 3. Information des programmes du gouvernement de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR): a) La question de l'égalité hommes – femmes: b) La question de la maternité: c) L'exaltation de la famille et du mariage religieux: II. Féminisme et démobilisation dans l'actualité: un rendez-vous manqué? 1. Les difficultés de concilier le travail avec les victimes et les agresseur-e-s: 2. La complexité du contexte de démobilisation: III. Quand l'expérience de la lutte armée rencontre le féminisme: La naturalisation du lien entre vie civile et pacifisme : terrain fertile pour les théories du «care» Conclusion : ou plutôt des questions qui restent ouvertes

#### RÉSUMÉ

Cet article aborde la question de la situation de femmes combattantes à partir du cas colombien. En reprenant ce que les femmes démobilisées disent, ce que l'on dit d'elles ou ce qu'on leur fait dire, l'analyse proposée vise à exposer les difficultés propres au contexte colombien dans le contexte où la compréhension de cette problématique peut sembler utile à une politique de démobilisation non discriminatoire, ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures du droit international de promotion et de protection des femmes à l'occasion des confrontations armées.

\* Doctorante – Université Nanterre Ouest La Défense / EHESS Becaria – Universidad Externado de Colombia. Contacto : carolina.vergel@uexternado.edu.co

\*\* Une version préliminaire de ce texte a été présentée au Colloque «Les femmes dans les conflits armés», CERI – Sciences Po, Paris, 12 mai 2011. Fecha de recepción: junio 20 de 2012. Fecha de aprobación: octubre 15 de 2012.

## MOTS CLÉS

Condition de la femme ; armée ; féminisme ; droit international humanitaire ; égalité hommes-femmes.

LA LUCHA ARMADA Y EL FEMINISMO: ALGUNAS REFLEXIONES  
SOBRE LAS MUJERES COMBATIENTES EN COLOMBIA

## RESUMEN

El presente artículo aborda el tema de la situación de las mujeres combatientes a partir del caso colombiano. Retomando lo que las mujeres desmovilizadas dicen, lo que se dice de ellas o lo que les hacen decir, el análisis propuesto pretende mostrar las dificultades propias a la comprensión de esta problemática en el contexto colombiano, de tal manera que sea útil a una política de desmovilización no discriminatoria y a la ejecución de medidas del derecho internacional de promoción y protección de las mujeres en el marco de las confrontaciones armadas.

## PALABRAS CLAVE

Condición de la mujer, ejército, feminismo, derecho internacional humanitario, igualdad hombre-mujer.

## ABSTRACT

This article addresses the situation of women in combat in Colombia. Based on what the demobilized women say, what it has been said about them, or what they are told to say, the proposed analysis intends to show the difficulties that arose in the understanding of these issues in the Colombian context. Thus, it can be useful for a non discriminatory demobilized policy, as well as for implementing measures in the international law for the promotion and protection of women under the armed conflict.

## KEY WORDS

Women condition, army, feminism, human international law, equality men-women.

## INTRODUCTION

Dans mon travail de recherche sur la mobilisation féministe en faveur des femmes victimes du conflit armé en Colombie, la question des femmes

combattantes s'est posée d'une façon plutôt marginale, notamment par le biais des quelques cas de guérilleras démobilisées qui militent maintenant en tant que féministes. Mes réflexions partent donc de cette rencontre et ne constituent qu'une première approche de la question des rapports entre féminisme et lutte armée<sup>1</sup>, mais elles signalent que cette marginalité n'est pas le produit du hasard.

Pour cela, et sans prétendre dresser un panorama général sur les femmes «guerrières» en Colombie, j'envisage plutôt de donner un cadre pour comprendre les discours autour de ces femmes combattantes. Plus que des constats, mes réflexions veulent inviter à se poser des questions sur la place des femmes à l'occasion des confrontations armées.

Dans ce but, je me propose d'aborder quatre aspects : dans un premier temps, je présenterai un aperçu des difficultés pour dimensionner la question des femmes combattantes en Colombie et notamment des sources pour « les connaître ». La problématique du genre dans la région latino-américaine<sup>2</sup> et en Colombie en particulier émergeant comme un nouveau thème de recherche, la question des sources se présente en effet d'emblée comme un défi face à un objet pour lequel, de surcroît, les recherches empiriques ne sont pas faciles à entreprendre<sup>3</sup>. Les représentations sociales et notamment, les représentations institutionnelles de ces femmes soldats, deviennent ainsi un élément encore plus essentiel pour mettre en perspective certains des aspects des rapports de genre<sup>4</sup> dans les dynamiques de démobilisation des femmes combattantes en Colombie.

Cette exploration préliminaire du sujet me permettra, dans un deuxième temps, de mettre en exergue la complexité du rapport entre le féminisme et la question des femmes combattantes ; question large et complexe pour laquelle je propose quelques pistes d'analyse qui concerneraient des études

1 En général, le profil d'ancienne combattante, devenue militante féministe, ne concerne que des guérilleras. Mon analyse est donc forcément partielle car elle n'inclut pas les femmes qui appartiennent aux Forces Armées Nationales, ni les femmes paramilitaires. Les entretiens qui servent de source à la présente analyse sont notamment trois, tous sémi-directifs, réalisés entre 2008 et 2010 à Bogotá.

2 Pour un état des lieux de la recherche, V. Luc CAPDEVILA, «Genre et armées d'Amérique latine», *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 20 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2007. URL: <http://clio.revues.org/index1404.html>. Capdevila souligne que «les travaux sur genre et armées émanent d'un questionnement récent» (§14).

3 V. Maritza FELICES-LUNA, « Déviance et politique : la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires », In: *Déviance et Société*, 2008/2 Vol. 32, p. 163-185.

4 Le concept de «genre» n'est pas univoque. Il est le résultat de débats et d'évolutions théoriques assez diversifiées. On l'adopte ici dans un double sens, en tant tout d'abord que «rapports sociaux de sexe» qui impliquent un système d'assignation, ainsi que, ensuite, un système de hiérarchisation entre les sexes, au détriment des femmes et/ou du féminin. V. par ex.: BERENI Laure et al. *Introduction aux gender studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, «Ouvertures politiques», 2008, p. 15-27.

plus approfondies. Dans un troisième temps, je reprends les propos de mes interviewées sur le croisement de leur expérience de la lutte armée et du féminisme, lesquels s'avèrent révélateurs des tensions entre ces deux militantismes. Je finis mes réflexions en suggérant, à titre de conclusion, quelques questions qu'on peut se poser à propos de la mise en œuvre des outils juridiques conçus au sujet de la participation des femmes dans les confrontations armées, à partir du contexte colombien actuel.

#### I. FEMMES COMBATTANTES, FEMMES ET LUTTE ARMÉE : DES SUJETS DIFFICILES À CERNER DANS LE CONTEXTE COLOMBIEN.

Les femmes combattantes colombiennes ne sont pas faciles à voir. Tout d'abord, il n'est pas très courant de voir des visages féminins représenter les acteurs du conflit armé<sup>5</sup>. Dans le cas colombien, ces acteurs sont : les forces armées de l'État, les guérillas<sup>6</sup> et les paramilitaires<sup>7</sup>.

Quant à l'Armée officielle, bien que le nombre des femmes militaires ait récemment augmenté, leur participation était limitée à des fonctions administratives jusqu'au 2009, année où, pour la première fois, un groupe de 62 femmes<sup>8</sup> a été admis à la formation pour la carrière militaire, et, en principe, à égalité de conditions avec les hommes<sup>9</sup>. Ce n'est donc qu'à partir de 2012

5 La visibilité des femmes guérilleras dans les médias est plutôt exceptionnelle. On peut souligner par exemple que, grâce à la capture de la femme qui servait de « mannequin » à la propagande de recrutement des FARC, la question des femmes appartenant aux groupes guérilleros a connu un petit regain d'intérêt. Plus récemment, la réapparition en public de la compagne de M. Marulanda, le chef historique des FARC, dans l'équipe des négociateurs pour les dialogues qui démarrent avec l'actuel gouvernement Santos, a aussi réveillé un intérêt médiatique pour la question, des aspects sur lesquels je reviendrai. V. *El Espectador*, « Jhasmit Andrea Vélez Moncada, modelo de las Farc », Judicial 128 Février 2011, URL : <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/imagen-253817-jhasmit-andrea-velez-moncada-modelo-de-farc>, consulté le 4/12/2011 et *El Espectador*, « Negociadora de las Farc es la viuda de 'Tirofijo' » Paz 17 Septembre 2012, URL: <http://www.elespectador.com/noticias/paz/articulo-373425-negociadora-de-farc-viuda-de-tirofijo> (Consulté le 26/09/12).

6 Entre 1960 et 1980, huit guérillas de gauche se sont créées en Colombie. D'autres mouvements armés ou des dissidences de gauche vont apparaître par la suite. Les plus nombreuses, et encore actives, ce sont les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC) et l'*Ejército de Liberación Nacional* (ELN).

7 A partir des années 1980, sont apparus plusieurs groupes d'autodéfenses et/ou paramilitaires, associés en 1997 finalement sous le nom d'*Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC). Les AUC se sont finalement dissolues, après un processus de démobilisation partielle, encadré par la loi nommée de « Justice et Paix » (loi 975 de 2005). Des groupes paramilitaires divers demeurent actifs sous des étiquettes différentes. Nous reviendrons sur les dimensions quantitatives de ces acteurs armés.

8 Chiffre correspondant au *numerus clausus* définit par l'École des officiers de l'Armée (*Escuela de cadetes*).

9 Le discours public de l'Armée s'est plutôt caractérisé par une très forte distinction sexuée du travail militaire. Voici par exemple ce qu'en dit, à ce sujet, le site web de l'Armée lui-même: « Elles ne portent pas de fusil, elles ne conduisent pas de char, elles ne pilotent pas non

que des femmes militaires vont éventuellement participer aux combats en ayant un poste de commandement.

Pour avoir une vision plus panoramique et toujours selon les chiffres officiels, en 2007, 3.900 femmes assuraient « le développement des opérations militaires en divers champs d'action »<sup>10</sup>. Parmi ces femmes, 283 étaient des officières, 852 étaient des sous-officières (les deux groupes étant dédiés à la logistique et à des fonctions administratives) et, finalement, 2.765 étaient des femmes civiles.

Par contraste, quantifier les femmes combattantes irrégulières (guérilleras et paramilitaires) n'est pas une tâche facile car, en général, tous les chiffres concernant ces groupes ne sont que des estimations. Déterminer le nombre des effectifs de la guérilla et des groupes paramilitaires encore en armes en Colombie est d'ailleurs un sujet très controversé et ces acteurs armés ne fournissent pas de chiffres différenciés selon le sexe.

On sait aussi que, pendant une guerre, les statistiques sont une arme stratégique car elles impliquent des conséquences politiques importantes<sup>11</sup>. Le nombre de combattants est un bon exemple de ce cas de figure, dans la mesure où ce chiffre peut être un indicateur du succès des stratégies militaires officielles, du besoin de renforcement des armées et du budget de l'investissement militaire<sup>12</sup>, pour ne citer que ces aspects.

#### COMBIEN Y A-T-IL DE COMBATTANTS IRRÉGULIERS EN COLOMBIE?

Rendre compte d'une façon précise de la quantité de combattants et combattantes dans un conflit qui dure depuis plus de quarante ans et qui a connu

plus l'avion fantôme, elles ne cohabitent pas avec les munitions, les hélicoptères d'artillerie, les fusées, les grenades et les mitrailleuses M-60 ; encore moins doivent-elles pénétrer dans la jungle et traverser montagnes et rivières pour lutter à sang et feu contre les guérilleros, à tout moment, et se voir menacées par les conditions les plus défavorables, cependant le travail anonyme de ces dames est le fer de lance de l'ensemble des forces armées ». En : « Las mujeres, 'Héroas' del Ejército », note publiée le 13 mars de 2006 sur le site web de l'*Ejército Nacional de Colombia* (l'Armée). URL : <http://www.ejercito.mil.co/?idcategoria=95168> (Consulté le 4/12/11).

10 Site web de l'*Ejército Nacional de Colombia* (l'Armée). URL : <http://www.ejercito.mil.co/index.php?idcategoria=190478> (Consulté le 4/12/11)

11 V. Béatrice TOUCHELAY, « De 'guerres et statistiques' à 'la genèse de la décision' », en : *Histoire & mesure* [En ligne], XXII - 1 | 2007, mis en ligne le 03 décembre 2007. URL : <http://histoiremesure.revues.org/index2283.html>, consulté le 20/05/11.

12 Pour un regard critique sur les frais de la guerre colombienne face à l'effectivité des politiques militaires, voir : J.F. ISAZA et D. CAMPOS, « Consideraciones cuantitativas sobre la evolución reciente del conflicto », en : *Revista Análisis Político*, IEPRI, Universidad Nacional de Colombia, n° 65, enero-abril, 2009, p. 3-12.

diverses étapes dans son évolution<sup>13</sup>, processus partiels de démobilisation<sup>14</sup>, ainsi que des restructurations parmi les acteurs armés en confrontation, n'est pas évident. Pour la présente analyse, je me borne à reprendre les chiffres disponibles, les plus actualisés.

Selon Isaza et Campos<sup>15</sup>, entre 2002 et 2007, 160.000 soldats de la force publique combattaient contre les groupes armés illégaux, distribués ainsi : 16.900 guérilleros des FARC, 3.700 de l'ELN et 12.175 des AUC, pour un total de 32.775.

Selon la même étude, après la démobilisation (partielle) des AUC, le gouvernement estimait qu'en 2007 il y avait 11.000 membres des FARC et 2.500 de l'ELN. Quant aux paramilitaires, avant leur démobilisation (lors des procès issus de la « loi de justice et paix »), le gouvernement a parlé de 12.000 membres environ. Selon les chiffres officiels, finalement, ce sont 31.671 paramilitaires qui se sont démobilisés<sup>16</sup>.

Comme si ces chiffres n'étaient pas assez disparates, selon *Human Rights Watch*<sup>17</sup>, citant des données officielles, après les démobilisations, sont apparus au moins 7 nouveaux groupes, avec environ 4.000 membres, des groupes qui « succédèrent » aux paramilitaires, ou des nouvelles bandes criminelles émergentes (désignées avec l'euphémisme BACRIM, pour « BANDES CRIMINELLES », selon les termes du gouvernement), ce qui signale la permanence ou la transformation du phénomène paramilitaire et, en tout cas, la continuation du conflit armé entre des acteurs multiples.

On estime que 40% des FARC seraient des femmes<sup>18</sup>. Sur l'ELN, on ne trouve pas de données précises<sup>19</sup>. Quant aux paramilitaires, en général, et

13 Sur « la complexité de phénomènes de violence colombiens », voir par ex. : Sophie DAVIAUD, *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, Paris, Karthala, Coll. Science Politique Comparée, 2010, p. 25-44.

14 Les deux « moments » les plus importants de négociation et de démobilisation étant : la démobilisation des 9 guérillas (dont le *Mouvement M-19*, un des plus importants) pendant les années 90 et le processus actuellement en marche (et cela après 2005), dit de « Justice et Paix » de démobilisation de plusieurs « blocs » paramilitaires. Ces processus n'ont pas engagé tous les acteurs armés et n'ont pas réussi à mettre fin aux confrontations armées.

15 J.F. ISAZA ET D. CAMPOS, *Op. cit.* p. 6.

16 Source : FUNDACIÓN IDEAS PARA LA PAZ, « Estadísticas sobre reinserción en Colombia. Actualización: Enero 31 de 2010 », en : *Estadísticas del conflicto*, p. 1. Document téléchargeable ici : <http://www.verdadabierta.com/archivos-para-descargar/category/10-desmovilizacin-y-desarme>, consulté le 20/05/11.

17 HUMAN RIGHTS WATCH, *Herederos de los Paramilitares. La Nueva Cara de la Violencia en Colombia*. Février 2010. Document consultable sur le site web : <http://www.hrw.org/es/reports/2010/02/03/herederos-de-los-paramilitares>

18 LUZ MARÍA LONDOÑO, « La corporalidad de las guerreras: una mirada sobre las mujeres combatientes desde el cuerpo y el lenguaje », en : *Revista de Estudios Sociales*. Bogotá, Universidad de los Andes, n° 21, agosto de 2005, p. 67-74.

19 Seule une des enquêtes trouvées propose le même pourcentage pour les deux guérillas : ALBA NUBIA RODRÍGUEZ PIZARRO, « Entre el compromiso y la huida », en : *Amnis* [En ligne], 8 | 2008, mis en ligne le 01 septembre 2008, consulté le 10 mai 2011. URL : <http://amnis.revues>.

selon CYNTHIA COCKBURN, les AUC elles-mêmes affirment que 12% de leurs rangs seraient constitués par des femmes<sup>20</sup>. Les chiffres officiels, eux aussi, sont assez flous. Selon une étude qui reprend des données de la Police Nationale, les *femmes démobilisées* membres des groupes *paramilitaires* sont 2.920, chiffre qui équivaut à 9,2% du total estimé<sup>21</sup>. Selon le SAME, une autre source, aussi officielle<sup>22</sup>, la proportion de femmes lors de démobilisations collectives est de 6,3% (1.981 femmes d'un total de 31.472 démobilisés). D'après SILVIA ARIAS, l'information par sexe concernant les démobilisations individuelles est presque inexistante ; à ce sujet, la Police Nationale a rapporté un total de 2.063 femmes en 2007<sup>23</sup>.

D'après LUZ M. LONDOÑO, « le cas des mineures (filles) est particulièrement illustratif de la dimension de la présence féminine dans les rangs des combattants : à partir de 1999 et jusqu'en mai 2003, 830 mineurs s'étaient démobilisés de façon individuelle, dont 30% étaient des filles »<sup>24</sup>.

A mon avis, et malgré les défaillances importantes en matière d'information et de suivi des politiques publiques qu'elles dévoilent, ces chiffres nous permettent d'avoir une idée préliminaire du niveau actuel de participation des femmes dans les groupes armés en Colombie et suggèrent une différence importante entre le poids quantitatif des femmes dans les guérillas, opposé à une présence moins nombreuse parmi les paramilitaires. Différence qui d'ailleurs reste à être étudiée et qui exigerait des analyses qui rendent compte des différents moments dans l'histoire de chacun des acteurs armés, ainsi que des analyses des politiques et des stratégies de recrutement qui puissent expliquer les particularités de la proportion des troupes selon le sexe.

En même temps, concernant les femmes combattantes, ces chiffres laissent plus de questions que d'éléments de réponse. D'où l'importance de tenir compte d'autres sources. Après une exploration purement préliminaire du sujet, on

org/658. Selon les chiffres présentés par Capdevila, cela correspond plus au moins à la moyenne régionale (« aux alentours de 30% »). En : LUC CAPDEVILA, *Op. cit.* (§14).

20 CYNTHIA COCKBURN, *From Where We Stand. War, Women's Activism and Feminist Analysis*. Zed Books, 2007, p. 15.

21 Données de la Police Nationale, citées par : Patricia RAMÍREZ, « Ciudadanías negadas: Victimización histórica, reparación y (re)integración para mujeres y niñas en Colombia. El desafío de zurcir las telas rotas », en : *Reflexión Política*, Vol. 11, Núm. 21, junio-sin mes, Universidad Autónoma de Bucaramanga, 2009, p. 92-107.

22 Données du « Sistema de acompañamiento, monitoreo y evaluación –SAME– ». Desmovilizaciones colectivas. Septiembre 2007 ; citées par : SILVIA L. ARIAS VALENCIA, « Desarme, desmovilización y reintegración. Recomendaciones para el monitoreo y la evaluación del proceso », en : *Recomendaciones para garantizar los derechos a la verdad, la justicia y la reparación de las mujeres víctimas del conflicto armado en Colombia*. Grupo de trabajo « Mujer y género por la verdad, la justicia y la reparación », Bogotá, abril de 2008, p. 160-190. Citation : p. 178.

23 *Ibid.* p. 169.

24 L.M. LONDOÑO, «La corporalidad de las guerreras: una mirada sobre las mujeres combatientes desde el cuerpo y el lenguaje», *art. cit.*, p. 67.

trouve des informations qu'on peut classer en trois types de sources. *Selon leur ordre d'apparition historique* ces sources sont : *des récits*, soit d'ordre littéraire, écrits par des guérilleras démobilisées, soit des profils biographiques écrits par des journalistes. On trouve aussi *des études académiques* sur la question, et enfin, de *l'information institutionnelle* émanant des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) du gouvernement.

On s'attardera ici sur cet état des lieux des sources en essayant de distinguer ce qu'elles signalent de façon explicite, mais aussi certains des implicites qu'on peut en déduire. L'exercice me paraît d'autant plus intéressant que chacune des sources correspond à un moment particulier de l'histoire du conflit colombien, et que, en même temps, chacune caractérise un type d'approche particulier concernant la vie des femmes soldats.

#### 1. RÉCITS LITTÉRAIRES OU JOURNALISTIQUES SUR LES GUÉRILLERAS :

Avant que des études académiques ne se fassent, les livres écrits par d'anciennes combattantes ou des reportages (journalistiques ou, parfois, sous forme de romans) sur la vie de femmes en armes ont été la seule source disponible sur la question, un fait qui constitue, à mon sens, une donnée en soi<sup>25</sup>. Relatifs seulement aux femmes de la guérilla<sup>26</sup> et même si ces livres ne sont pas très nombreux, ils ont donné lieu à des études littéraires sur la question<sup>27</sup> et correspondent, selon ces mêmes études, à un genre de récit autobiographique appelé le « discours-témoignage »<sup>28</sup>.

Selon Elvira Sánchez, ce type de récits a fleuri un peu partout dans toute la région latino-américaine. Ils sont étroitement liés à l'expérience des moments de crise politique des années soixante à quatre-vingt. Ces moments se caractérisent surtout par un engagement critique face à la vague des régimes autoritaires. Ainsi, les études sur ces documents semblent chercher à établir s'il s'agit plutôt de récits de légitimation, pour justifier l'engagement, ou bien de livres dont l'enjeu semble plutôt thérapeutique<sup>29</sup>. Tous les auteurs

25 MARITZA FELICES-LUNA affirme, avec MICHEL WIEWIORKA, que « la majorité des ouvrages consacrés au sujet sont... produits par des journalistes qui ont, de par leur profession, une plus grande facilité d'accès à des sources clandestines ». En : V. MARITZA FELICES-LUNA, *Op. cit.* p. 164.

26 La seule exception serait le livre de PATRICIA LARA, *Las mujeres en la guerra*, (Bogotá, Planeta, 2000), dont un des profils décrits est celui d'une femme paramilitaire.

27 A propos du cas colombien, voir : ELVIRA SÁNCHEZ-BLAKE, « Memoria de las combatientes: Testimonio y literatura ». LASA Congress, October 2010-09-28, Toronto, Canada.

28 Selon l'étude de Sánchez-Blake, on attribue ce concept à John Beverly. Référence citée : JOHN BEVERLY, "The Margin at the Center", en : *The Real Thing: Testimonial Discourse and Latin America*. Ed. Georg M. Gugelberg. Durham and London: Duke UP, 1996, p. 23-42.

29 Esprit qui n'est pas moins important. Par exemple, un *collectif de femmes ex-combattantes* a été créé à l'initiative de MARIA EUGENIA VÁSQUEZ (voir *infra*). Le collectif est parti « du besoin de récupérer la mémoire et canaliser les énergies des femmes qui avaient participé

coïncident cependant pour les caractériser comme des documents au service de ce qu'on appelle actuellement le « devoir de mémoire », dans un sens large du terme<sup>30</sup>. Un « devoir de mémoire » qui, en tout cas, va être accompli par les femmes elles-mêmes, faute de place dans l'histoire officielle et dans les espaces de représentation et de négociation politique qui ont conduit à la démobilisation<sup>31</sup>.

Mais il y a lieu de souligner aussi d'autres aspects, plus en fonction de leur mise en contexte<sup>32</sup>. Je me bornerai simplement ici à en signaler un. A mon avis, le fait que des livres de ce type aient été publiés (le livre de VÁSQUEZ grâce à un prix du Ministère de la Culture colombien, d'ailleurs), montre, en tout cas, pour l'exemple de ces femmes démobilisées, qu'elles disposaient des ressources et de compétences pour produire ce type de documents, et devenir des personnages publics ou, au moins, des conditions favorables pour pouvoir rendre public leur récit<sup>33</sup>. Sans connaître les chiffres de ventes et les

aux groupes guérilleros. La plupart d'entre elles étaient déboussolées, déçues de l'échec de leur engagement politique ou affectées par l'isolement et le vide qui a signifié la rupture avec un de ces groupes et une cause à laquelle elles avaient donné leur vie, leurs rêves et pour laquelle, dans la plupart des cas, elles avaient renoncé aux foyers, familles et enfants ». En : E. SÁNCHEZ-BLAKE, « Memoria de las combatientes: Testimonio y literatura ». *art. cit.*, p. 9.

30 Présenté de plus en plus comme un des éléments indispensables dans les processus de « transition » après des guerres, des régimes dictatoriaux ou, en général, des crises extrêmes. V. OLIVIER LALIEU, « L'invention du 'devoir de mémoire' », In: *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n.º 69, janvier-mars 2001, pp. 83-94. La notion suscite des débats disciplinaires et conceptuels assez larges. V. par ex. JOACHIM J. SAVELSBERG, « L'organisation sociale du déni et de la reconnaissance : atrocités, connaissance et interventions juridiques », In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2008/3 n.º 173, p. 111-118.

31 Loin d'être une particularité colombienne, l'effacement du rôle joué par des femmes à l'occasion des guerres est plutôt une constante historique. La même affirmation est valable par rapport à leur participation aux espaces de décision lors des négociations de « sortie de guerre ». Le bilan sur les processus de négociation qui ont eu lieu en Colombie n'est pas très positif à ce sujet, V. LUZ MARÍA LONDOÑO et YOANA FERNANDA NIETO, *Mujeres no contadas: procesos de desmovilización y retorno a la vida civil de mujeres excombatientes en Colombia 1990-2003*. Medellín: La Carreta editores, 2006.

32 Les deux ouvrages les plus célèbres sont : celui de Vera GRABE (*Razones de vida*. Bogotá, Planeta, 2000), une des fondatrices du M-19 où elle a milité pendant 20 ans. Elue sénatrice après leur démobilisation collective en 1991, Vera Grabe a été par la suite diplomate et directrice de l'Observatoire de Paix. Elle a été aussi candidate à la Vice-présidence de la République, dans une formule des partis d'opposition pour les élections en 2002. L'autre est le récit aussi autobiographique de MARÍA EUGENIA VÁSQUEZ (*Escrito para no morir: bitácora de una militancia*. Bogotá: Ministerio de Cultura, 2000), guérillera aussi du M-19 pendant 18 ans. Plus récent, mais dans une démarche similaire, a été publié un livre sur la vie de Leonor Esguerra, bonne sœur devenue membre active de l'ELN, un cas assez particulier, justement parce qu'il s'agit d'une religieuse, à différence des multiples prêtres, qui ont fini par rejoindre des groupes armés, pour la plupart issus du mouvement de la théologie de la libération. CARRIQUIRY, INÉS. *La Búsqueda. Testimonio de Leonor Esguerra*, Bogotá, Aguilar, 2011.

33 Cette opportunité se présente dans ce qu'on peut appeler l'espace d'opinion publique légitime. Cela suggère au moins un intérêt de la part du marché de l'édition. Mais, en même temps, le sens individuel de l'opportunité et le capital culturel pour entreprendre une publication,

réactions à la fois du « grand public » et des spécialistes face à ces publications, cela suggère en tout cas l'existence d'un espace plutôt réceptif, avec un regard éventuellement légitimant à l'égard des anciennes combattantes<sup>34</sup>. C'est précisément ces éléments de 'bonne réception' qui vont changer et qui, à mon avis, sont devenus beaucoup moins évidents dans l'actualité, en même temps que se produisent les premières études académiques en la matière.

## 2. LES RECHERCHES ACADÉMIQUES

Si on les compare avec les nombreuses études sur d'autres aspects du conflit armé colombien, y compris sur les femmes dans la guerre, les recherches, et plus précisément, les publications résultant d'une recherche sur les femmes combattantes ne sont pas très nombreuses.

Dans le but d'inviter à une lecture approfondie des publications que j'ai pu trouver (et sans prétendre présenter un état des lieux exhaustif sur le sujet), je propose ici une comparaison schématique des aspects fondamentaux des travaux que j'ai trouvés après une exploration panoramique ; je me borne ensuite à signaler certains traits communs à ces recherches, ainsi que d'autres, moins explorés. (Tableau 1)

Venons-en à quelques éléments marquants qui caractérisent cette littérature, à travers ce bref aperçu. Toutes les études visent à connaître les raisons et les conditions de l'adhésion aux groupes armés, ainsi que du moment de l'abandon de la vie guerrière. Aucune de ces études ne travaille en relation avec des femmes actuellement détenues, et seulement une fait référence à des guérilleras actives. Dans les conclusions de tous ces ouvrages, on remarque aussi un clivage important entre les femmes d'origine paysanne et celles d'origine urbaine, distinction qui se révèle au final plutôt déterminante tantôt pour les motivations et conditions du recrutement, tantôt dans l'assignation de tâches et de responsabilités selon le niveau et le type de formation des femmes. Le recours aux entretiens avec des hommes n'est pas très courant. En revanche, l'intégration du cadre familial et/ou communautaire lors de la démobilisation prend une place assez importante dans les analyses, dans la mesure où toutes visent à évaluer les difficultés du retour à la vie civile.

Actuellement, on remarque aussi un nouvel angle de recherche qui s'ouvre sur l'analyse d'autres formes d'appartenance ou de soutien aux acteurs ar-

qui bien entendu, ne sont pas partagés par toutes les démobilisées de la même manière. Pour une présentation générale de ces ouvrages, V. ELVIRA SÁNCHEZ-BLAKE, en : *Op. cit.* p. 4-8.

34 A propos du rapport entre contexte et vision positive ou pas des femmes combattantes, voir les exemples contrastés du Pérou et de l'Irlande : MARITZA FELICES-LUNA, « L'implication des femmes au sein des groupes armés contestataires: la déviance au service d'une entreprise citoyenne », In : *Champ pénal. Nouvelle revue internationale de criminologie*, Vol. IV | 2007 : Varia. (§ 8).

Tableau 1.

Titre – publication	Auteur-e-s	Objet de l'étude	Méthode / Particularités	Période de temps analysée
<i>Mujeres no contadas: procesos de desmovilización y retorno a la vida civil de mujeres excombatientes en Colombia 1990-2003</i> . Medellín: La Carreta editores, 2006.	Luz María Londoño et Yoana Fernanda Nieto	Guérilleras démobilisées.	Entretiens, reconstruction des trajectoires.	1990 - 2003
« Entre el compromiso y la huida », en : <i>Amnis</i> [En ligne], 8   2008, mis en ligne le 01 septembre 2008, consulté le 10 mai 2011. URL : <a href="http://amnis.revues.org/658">http://amnis.revues.org/658</a>	Alba Nubia Rodríguez Pizarro	Guérilleras des FARC et de l'ELN.	30 entretiens semi-directifs. Guérilleras encore actives.	2002 - 2007
« Balance y experiencias de ddr. Caso de Colombia », en : <i>Las niñas soldados : En busca de la dignidad arrebatada</i> . Coalición Española para Acabar con la Utilización de Niños y Niñas soldados Obra Social Fundación "la Caixa". Ponencias de las jornadas. Madrid, novembre de 2008.	Diana Castillo-Tietze	Mineurs démobilisés.	Recueil de témoignages.	2008
« Poder, familia y clientelismo en Montería, Córdoba (1950-2008). Visibilización y ascenso de las mujeres en contextos totalitarios », en : Álvaro Camacho, Gustavo Duncan, Claudia Steiner, Ricardo Vargas y María Emma Wills, <i>A la sombra de la guerra. Ilegalidad y nuevos órdenes regionales en Colombia</i> . Cesó. Uniandes, 2009. pp. 97 – 150.	María Emma Wills et María Milagros Rivera	Analyse de la dynamique sociopolitique du phénomène paramilitaire.	Etude sur les lignages familiaux à niveau local, qui constituent des réseaux sociopolitiques du paramilitarisme. Analyse de réseaux sociaux et familiaux. Reconstitution d'arbres généalogiques.	1950 - 2008.
<i>Women, war and empowerment: A case study of female ex-combatants in Colombia</i> . Master's thesis in Peace and Conflict Transformation. University of Tromsø. Peace Research Institute Oslo, 2010.	Ingvild Magnæs Gjelsvik	Analyse de l'invisibilité des femmes combattantes dans le conflit colombien.	Entretiens semi-directifs avec : 1) femmes guérilleras et paramilitaires démobilisées ; 2) hommes démobilisés qui participent des mêmes programmes de DDR et 3) fonctionnaires responsables des programmes de DDR.	Mai – Août 2009

Nota Bene : Les études mentionnées représentent des recherches avec un travail empirique dans une perspective différentielle sensible au genre de caractère explicite.

més (Wills et Rivera, 2009). Un aspect jusqu'à présent très peu exploré<sup>35</sup> et qui exige des critères qui puissent rendre compte de la complexité des dynamiques du fonctionnement des groupes armés, lesquels se structurent en réseaux familiaux et sociaux de soutien ou bien se servent d'eux. Des recherches qui pourraient permettre de mieux comprendre les rouages de la lutte armée, en tenant compte de la complexité et des évolutions autour de la distinction entre combattante/non-combattante (critère par excellence du Droit International Humanitaire –DIH<sup>36</sup>–) et sur lesquels nous reviendrons. Ces analyses peuvent aussi devenir essentielles pour aider à construire une histoire collective au-delà de critères purement juridiques, où la logique d'imputation des responsabilités est largement plus importante (et obéit à des logiques différentes) qu'un effort global de compréhension<sup>37</sup>.

Concernant cet aspect, l'importance de construire une telle mémoire devient à mon avis plus évidente encore lorsqu'on observe les absences significatives, les silences et les limitations de la « version officielle » issus des programmes du gouvernement colombien.

### 3. INFORMATION DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DE DÉMOBILISATION, DÉSARMEMENT ET RÉINSERTION (DDR)<sup>38</sup>

Encore une fois, les chiffres sont un point de départ pour avoir une idée préliminaire sur les dimensions de la question des femmes combattantes et, en

35 Et cela vaut pour la littérature générale sur le problème. Une des rares exceptions à ce sujet est le livre de Joshua Goldstein où l'on explore par exemple les divers rôles des femmes russes et britanniques pour encourager les hommes à combattre, ou bien pour embarrasser les objecteurs, voire même pour les ostraciser. V. JOSHUA S. GOLDSTEIN, *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, Cambridge University Press, 2001. Notamment : p. 73 et suivantes.

36 En effet, le principe de distinction du DIH se fonde principalement sur l'appréciation de la participation aux hostilités. Les difficultés pour faire cette appréciation se sont accrues avec les nouvelles dynamiques des conflits armés, notamment ceux qui se déroulent au niveau interne et, surtout, en raison des nouvelles formes d'impliquer les populations civiles dans les confrontations (qui va du recrutement forcé jusqu'à l'intervention contractuelle d'entreprises privées). V. à ce sujet : CICR et NILS MELZER (Conseiller juridique), *Guide interprétatif sur la notion de participation directe aux hostilités en Droit International Humanitaire*. CICR, octobre 2010.

37 En tout cas, la question n'est pas facile. Les débats entre historiennes sur la responsabilité des femmes pendant la période nazie dont, par exemple, Françoise Thébaud rend compte, sont un exemple des difficultés méthodologiques à l'heure d'aborder ce genre de thématiques. V. FRANÇOISE THÉBAUD, «Deuxième guerre, femmes et rapports de sexe : essai d'historiographie », *Cahiers d'histoire du temps présent/Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis*, Bruxelles, 1998, n° 4, pp. 227-248. Sur le débat, p. 233. Une autre manifestation de ces débats a lieu dans les théories concernant la « justice transitionnelle » sur la « vérité » en tant qu'élément différencié et/ou interdépendant de la « justice ». V. par ex. ANGELIKA RETTBERG (sous la dir.), *Entre el perdón y el paredón: preguntas y dilemas de la justicia transicional*. Ediciones UNIANDES/CRDI, 2005.

38 L'information pour cette partie a été prise de la documentation de la *Alta Consejería Presidencial para la Reintegración* (le Haut Commissaire Présidentiel pour la Réintégration). URL : <http://www.reintegracion.gov.co/Es/Paginas/index.aspx>

l'occurrence des démobilisées. Selon l'Agence Présidentielle pour l'Égalité des Femmes, on estime qu'entre 2004 et 2008, un total de 15.273 personnes se sont démobilisées ; dont 2.536 sont des femmes (17% du total), distribuées ainsi : 165 des AUC, 1.842 des FARC, 426 de l'ELN, 7 de l'EPL et 16 de l'ERP<sup>39</sup> (les deux dernières, des guérillas de gauche presque disparues actuellement).

Selon le Bureau du Haut Commissaire de la Paix (dépendant aussi du pouvoir exécutif colombien), entre août 2002 et le 31 août 2008, il y a eu : 16.696 démobilisés, dont : 10.356 des FARC, 2.199 de l'ELN, 3.682 des auto-défenses (malgré le fait que le gouvernement a soutenu qu'il n'y avait plus de paramilitaires) et 457 des dissidences (sans préciser le groupe originaire). De ce total, 2.768 sont des femmes (17%). Malheureusement on ne distingue pas selon l'appartenance aux groupes.

Outre le fait de montrer encore une fois le caractère flou des statistiques du gouvernement, ces chiffres révèlent surtout le haut niveau de recrutement des groupes armés : « un simple calcul montre que pour 100 guérilleros qui abandonnent le conflit, la guérilla a réussi, pendant la période 2002-2007, à recruter 84 combattants »<sup>40</sup>.

Cela nous offre un élément intéressant pour aider à expliquer la question épineuse de la gestion de l'information, côté gouvernement, sur la population démobilisée en général : c'est que le recrutement est aussi un autre front de bataille. Plusieurs aspects significatifs de ces sources le confirment, en particulier deux : l'usage partisan des récits des femmes démobilisées d'une part, et, d'autre part, ce que j'appellerai ici l'ultra-féminisation de l'image de la vie civile.

Par rapport au premier aspect, on observe que *l'information institutionnelle sur les femmes démobilisées ne concerne, en général, que les femmes de la guérilla*, en comparaison avec ce qu'on pourrait appeler « l'invisible » femme paramilitaire. Grâce à des récits de vie, des témoignages diffusés, on peut connaître les 'histoires' du recrutement, le style de vie en tant que combattantes, les expériences les plus traumatiques, etc. de ces guérilleras démobilisées. Tandis que sur des femmes paramilitaires, on ne peut apprécier que leur vie *après* la guerre. En résumé, on évite le plus possible toute l'information concernant le fonctionnement interne des paramilitaires, tandis que la vie quotidienne d'une guérillera est décrite avec de nombreux détails. Ceux-ci visent, la plupart des fois, à signaler la cruauté de ce type de vie et le non-sens de la lutte armée.

39 Source : CONSEJERÍA PRESIDENCIAL PARA LA EQUIDAD DE LA MUJER. « Respuesta al cuestionario sobre la aplicación de la declaración y a plataforma de acción de Beijing y los resultados del 23<sup>a</sup> periodo extraordinario de sesiones de la Asamblea General, en conmemoración de Beijing +15 ». Presidencia de la República, Bogotá, Marzo de 2009, p. 21-22.

40 J.F. ISAZA ET D. CAMPOS, « Consideraciones cuantitativas sobre la evolución reciente del conflicto », *art. cit.* p. 6.

Outre cet usage partisan des récits de vie, on assiste aussi à la construction d'un profil de 'femme démobilisée' qui serait utile à la politique de réinsertion, dont je voudrais souligner un élément en particulier : la vie civile implique, voire impose tantôt une re- ou une sur- « féminisation »<sup>41</sup>. En effet, à partir des témoignages cités dans les documents et les vidéos institutionnelles, je remarque trois aspects qui structurent tous les récits et qui sont spécialement mis en valeur dans chacun des documents : la question de l'égalité hommes/femmes, la question de la maternité et finalement, l'exaltation de la famille et particulièrement du mariage catholique (ou religieux<sup>42</sup>).

#### a) La question de l'égalité hommes-femmes

A contre courant de la littérature qui a établi un lien entre participation des femmes à la guerre et émancipation<sup>43</sup>, en particulier lorsque celles-ci sont combattantes, la documentation des programmes de DDR du gouvernement colombien s'inscrit en faux contre cette vision. Les témoignages mis en avant affirment de manière récurrente : « cela n'était pas l'égalité ». Les effets « masculinisants » de la vie guerrière sont également présentés ainsi : « on est obligé de devenir presque un macho, même la grâce pour marcher, on finit par la perdre... », raconte un témoignage.

A partir des récits publiés par le gouvernement, il apparaît que les femmes n'ont jamais fait l'expérience de l'égalité au cours de leur participation à la guérilla. Bernées par des promesses d'émancipation, une fois recrutées, elles sont finalement soumises à la division sexuelle du travail et se cantonnent à cuisiner, dispenser des soins infirmiers et, même, des services sexuels. Le véritable « empowerment » féminin, par opposition, ne semble alors se produire qu'au moment où les guérilleras ont le courage de renoncer aux armes et de rejoindre le programme de démobilisation.

41 Dans le sens de « devenir féminine », à savoir, de correspondre aux diktats esthétiques, sociaux, comportementaux du genre associés à « être une femme ». Des processus qui montrent très clairement d'ailleurs qu'ils constituent des constructions sociales, opposées à l'idée essentialiste qui associe « le sexe » à des attributs comportementaux ou qui fait correspondre le « sexe biologique » au « sexe social ». V. à ce sujet : BERENI LAURE et al. Introduction aux gender studies. Manuel des études sur le genre, op. cit.

42 La religion la plus pratiquée en Colombie est le catholicisme. Or, depuis environ trois décennies des courants ou sectes évangélistes (sous-divisés à leur tour en plusieurs tendances) ont réussi à recruter beaucoup d'adeptes. Quand je parle de mariage religieux, je fais allusion sans distinction au mariage catholique ou évangéliste (couramment aussi appelé en Colombie « chrétien »).

43 SELON F. THÉBAUD, cela a été un axe des recherches sur la question, au moins dans la littérature occidentale et spécialement sur la première guerre mondiale. En : FRANÇOISE THÉBAUD, « Penser la guerre à partir des femmes et du genre : l'exemple de la Grande Guerre », en : *Astérian*, n° 2, juillet 2004, p. 179-194. URL : <http://asterion.revues.org/document103.html> Bien que certains auteurs s'accordent pour signaler des effets positifs de la guerre pour l'égalité des femmes, la portée et la généralité de ces effets sont toujours objet de controverses.

D'une façon moins systématique mais tout de même très parlante, le caractère genré des politiques de DDR s'est manifesté aussi à partir de l'affaire d'une campagne publicitaire financée par le Ministère de la Défense pour promouvoir la démobilisation des guérilleros. La campagne utilisait des affiches avec des photos de femmes en maillot de bain qui servaient de fond au slogan : « *démobilisez-vous, ça vous donnera des bénéfices et votre liberté* ». L'intérêt de cette affaire est double : d'abord, elle a donné lieu à une action en justice de la part d'un groupe de militantes féministes. Mais aussi car cette action « de tutela » s'est adressée en plus contre la première femme élue en tant que Ministre de la Défense, Martha Lucía Ramírez. Comme l'explique l'avocate qui a présenté la plainte<sup>44</sup>, même si celle-ci a été rejetée pour des raisons techniques (les requérantes n'ayant pas la représentation légale des femmes exposées sur les affiches), l'action a été tout de même une réussite : le juge a ordonné de retirer et de détruire ce matériel « publicitaire » et, surtout, à ordonné « à toute autorité publique et privée de s'abstenir dans l'avenir, d'employer le corps de la femme dans des conditions qui portent atteinte à sa dignité ». Le caractère sexiste de l'affaire est plus qu'évident : les femmes réduites d'un côté, à représenter un objet, un prix à réclamer en échange d'une arme et d'un uniforme, la femme ministre, réduite à être porte-parole d'une logique « masculiniste » de l'univers guerrier.

#### *b) La question de la maternité*

La documentation officielle nous offre aussi des détails abondants sur les conditions de contrôle (exercé de manière très brutale, limite « animalisant ») de la sexualité et de la maternité auxquelles les femmes guérilleras sont soumises. Or, dans les témoignages des hommes guérilleros démobilisés il n'est pas question de ces aspects, comme si le sexe et la reproduction ne concernaient que les femmes.

En toute logique, la démobilisation est ici associée à la maternité et au fait d'accomplir cette expérience en toute liberté. Par ailleurs, le fait de devenir mère paraît le moyen par excellence de compenser le fait d'avoir porté une arme et d'être associée au fait de tuer ou d'avoir aidé à tuer. Ce discours sur la maternité s'illustre notamment par le communiqué des Forces Aériennes à l'occasion de la fête des mères<sup>45</sup> ; celui-ci présente une collection de récits très crus, relatifs à la vie des femmes dans la guérilla (des femmes guérilleras

44 XIMENA CASTILLA, « Equidad y paz », en : VICTORIA SOTO (éd.), *Construir paz. Aportes desde la Universidad Nacional*. Cátedra de Sede Manuel Ancizar. Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, 2011, p. 221-229.

45 Fête très populaire en Colombie, qui coïncide avec la fête de la sainte vierge selon le calendrier catholique. Le fait que l'Armée célèbre et produise un communiqué à propos de cette fête me paraît aussi une donnée en soi.

blessées et soignées après-coup dans des conditions cruelles, des guérilleras abusées sexuellement, candidates au suicide...) et s'achève avec l'histoire d'une femme enceinte qui a tout risqué pour sauver son bébé, porté dans son sac à dos en échappant à la guérilla. Cette femme est décrite comme « un oiseau qui a de nouveau des ailes »<sup>46</sup>.

Ces femmes combattantes d'abord, démobilisées ensuite, sont ainsi soumises à un double « façonnage du corps », toujours dans l'objectif de les faire correspondre aux canons imposés concernant un statut qui, autrement, ne leur serait pas reconnu. Après avoir dû s'adapter à la vie des guerriers, elles doivent donc « redevenir femmes »<sup>47</sup>. De surcroît, il semblerait que le contexte idéal pour cette « re-féminisation » n'est pas un autre que la famille.

### c) *L'exaltation de la famille et du mariage religieux*

Cette exaltation d'un devoir de maternité rejoint un univers en principe complémentaire, celui de la famille, qu'il s'agisse d'un retour chez les siens, d'une réconciliation avec ses proches ou de la construction d'une nouvelle cellule familiale. On trouve assez souvent des images de mariages religieux (catholiques ou autres) comme illustration principale des bulletins d'information sur les programmes de DDR<sup>48</sup>.

Il est probable que l'usage de ces témoignages anticipe ce que Felices-Luna décrit comme « *les représentations sociales que la population développe* » à propos de l'image de la femme soldat. J'ajouterai, au moins les représentations de leur entourage familial et social, et qu'en conséquence, ces récits visent à déconstruire<sup>49</sup>. Mais tout cela montre bien qu'une analyse de genre approfondie de la politique de DDR du gouvernement colombien reste

46 Fuerza Aérea Colombiana, « Desmovilizadas, mujeres que regresan a la vida », Ministerio de Defensa. Communiqué du 21 septembre 2008. URL: <http://www.micrositios.us/~aforero/facmil2008/index.php?idcategoria=30249>, Consulté le : 27/04/11

47 A propos de la sexualisation des corps selon les conceptions différentielles des métiers, V. YVONNE GUICHARD-CLAUDIC et DANIELE KERGOAT, « Le corps aux prises avec l'avancée en mixité » Introduction, in : *Cahiers du Genre*, 2007/1 n° 42, p. 5-18.

48 Outre le fait que l'église catholique est un des principaux partenaires institutionnels associés du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques de DDR, des études récentes ont identifié que d'autres groupes religieux, en particulier les églises évangéliques, jouent un rôle très important dans les processus de « réinsertion à la vie civile » par le biais de rituels alternatifs (d'exorcisme ou de pardon, par exemple). V. CLAUDIA STEINER, « Almas en pena. Una aproximación antropológica a las prácticas violentas en zonas de conflicto », en: ALVARO CAMACHO et al. *A la sombra de la guerra. Ilegalidad y nuevos órdenes regionales en Colombia*. Uniandes, Facultad de Ciencias Sociales, Centro de Estudios Socioculturales (Ceso), Bogotá, octobre de 2009; p. 295-315.

49 Tel est le constat de l'étude comparative déjà mentionnée parmi les anciennes combattantes en Irlande et au Pérou. V. MARITZA FELICES-LUNA, « L'implication des femmes au sein des groupes armés contestataires ». *Op. cit.* (§ 9).

à être faite afin de mieux comprendre les facteurs qui jouent à l'heure de la construction identitaire des femmes démobilisées.

En filigrane, le gouvernement tente de montrer qu'une ex-combattante a réussi effectivement à revenir à la vie civile quand elle incarne, en fait, le rôle de la *femme traditionnelle* : mariée à l'église, mère, coquette, « féminine », et, implicitement, dépolitisée. Cette dépolitisation est plus que présumée, j'y reviendrai après.

La perspective féministe promue par certains programmes et outils juridiques du droit international humanitaire et du droit international des droits humains paraît donc plus qu'opportune pour interpeler les politiques du DDR en Colombie<sup>50</sup>. Or, cette promotion demeure timide et cela, malgré l'intérêt accru pour les effets de la guerre sur la vie des femmes en Colombie.

## II. FÉMINISME ET DÉMOBILISATION DANS L'ACTUALITÉ: UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

Quand on travaille sur le conflit armé colombien, en observant le panorama des sources sur les femmes combattantes en Colombie, on constate assez vite l'importance générale gagnée par la question des femmes dans le conflit colombien. Pourtant, comme on l'a déjà souligné, on y parle étonnement peu des femmes combattantes<sup>51</sup>. Comment expliquer cette place marginale ? A défaut d'une recherche empirique spécifique sur la question, mais pour encourager des projets dans ce sens, je me limiterai à proposer ici quelques pistes pour essayer d'expliquer les difficultés pour aborder la question des femmes démobilisées, en particulier pour les associations féministes dont leur travail a introduit un regard genré du conflit armé.

Il y a, à mon sens, au moins deux facteurs qui peuvent servir d'éléments de réponse : tout d'abord, les difficultés à concilier le travail avec les victimes et les agresseur-e-s et, ensuite, les problèmes de sécurité de la population démobilisée, ainsi que des victimes elles-mêmes. Deux lignes de problèmes qui relèvent *in fine* de la persistance du conflit armé.

50 Une bonne partie des études consultées pour cet article insiste sur ce point et propose d'ailleurs des recommandations à ce sujet. V. notamment : SILVIA L. ARIAS VALENCIA, « Desarme, desmovilización y reintegración », *op. cit.*

51 Il faut quand même dire que cela n'a pas été un processus facile et qu'il doit beaucoup aux efforts de documentation des féministes colombiennes sur la guerre. Un espace de travail collectif a été créé à ce sujet (la *Mesa de mujer y conflicto armado*), fondé après avoir réussi à faire venir la Rapporteuse des Nations Unies sur la Violence contre les femmes en 2000 et qui s'occupe depuis d'élaborer le rapport alternatif de suivi aux recommandations faites lors de cette visite *in loco*, adressé chaque année à l'ONU. Rapports consultables sur le site web : <http://www.mujeryconflictoarmado.org/>

### *1. Les difficultés de concilier le travail avec les victimes et les agresseurs*

Bien que beaucoup de militantes féministes que j'ai interviewées pour ma propre recherche à propos de leur travail sur la cause des femmes victimes de la guerre insistent sur les difficultés propres au processus de construction de confiance avec les victimes (notamment par rapport aux dénonciations judiciaires<sup>52</sup>), difficultés qui peuvent par exemple présupposer le fait d'exclure tout travail simultané avec les femmes soldats, il y a lieu de se demander si la distance avec la question des femmes combattantes ne dévoile pas aussi une vision partisane de la part des féministes.

« En regardant ce livre sur les femmes combattantes au Congo, j'ai eu du mal à accepter l'idée que les femmes peuvent aussi être des 'victimaires' ». Commentaire plutôt d'ordre anecdotique qu'une féministe militante colombienne a fait lors de notre entretien en me racontant son expérience en tant que consultante en République Démocratique du Congo (RDC). Ces propos ne représentent pas le mouvement féministe colombien bien évidemment. Ils suggèrent cependant une piste à explorer, déjà suggérée par d'autres analyses : « selon A. SALAZAR, 80% des démobilisées travaillent ou ont travaillé dans des projets de paix. Néanmoins, les organisations de femmes pour la paix ne les reconnaissent pas à cause de leur passé de 'guerrières'. Tandis que les universités et les institutions de réinsertion les convoquent pour donner des conférences, des formations et des conseils sur la question de la paix, les organisations féminines leur nient ce droit »<sup>53</sup>.

Précisons que dans le contexte du militantisme colombien, on distingue mouvement féministe et mouvement pour la paix, même s'il y a des organisations de femmes qui s'inscrivent dans les deux registres. En tout cas, il paraît difficile de pouvoir concilier le travail pour les victimes ou pour la paix avec le travail à côté des anciennes combattantes.

Plus qu'un critère pour essayer de classer le travail associatif et militant, la difficulté de réunir agresseur-e-s et victimes révèle l'importance de ce clivage face à un conflit qui se dépolitise, où on « brouille l'ennemi », pour reprendre les termes de D. Pécaut<sup>54</sup>. Fait curieux : au fur et à mesure qu'une lecture politique du conflit devient plus difficile et du coup, qu'il est un objet difficile à saisir par le DIH, la définition de « victime » devient encore

52 Dans ce cadre, j'ai interviewé un total de 37 militantes féministes colombiennes, entre 2008 et 2010, à Bogotá et Medellín. Il s'agit d'entretiens sémi-directifs enregistrés.

53 E. SANCHEZ-BLAKE, Op. cit. p. 15-16.

54 DANIEL PÉCAUT, « Brouillage de l'opposition 'ami-ennemi' et 'banalisation' des pratiques d'atrocité. À propos des phénomènes récents de violence en Colombie », in : *Problèmes d'Amérique latine*, 2012/1 n.º 83, p. 9-32.

plus importante que celle de « civile » à l'heure de réclamer un traitement humanitaire et encore plus, quand il s'agit de bénéficier de certains droits<sup>55</sup>.

Concernant les femmes combattantes, deux preuves confirment cette tendance. La situation des enfants soldats, tout d'abord, considérés avant tout comme des victimes, en est une. La récente « loi de victimes<sup>56</sup> » adoptée en Colombie et le mouvement des droits humains, ainsi que les militantes féministes, coïncident tous sur ce point, tel que l'énonce le droit international en la matière<sup>57</sup>. L'autre preuve est la reconnaissance des femmes ex-combattantes comme étant, tout à la fois, des victimes et des agresseuses, dont la condition de victime découle des inégalités de genre auxquelles elles ont été exposées dans le cadre de leur participation aux groupes armés<sup>58</sup>. Outre le fait d'introduire une injonction de poids au nom de la protection des droits humains des femmes au DIH, la possibilité de considérer les femmes démobilisées comme étant aussi des victimes, implique des cadres de « victimisation horizontale », suivant l'expression d'IVÁN OROZCO<sup>59</sup>, mais structurée à partir d'une situation partagée par des victimes et des agresseuses, en raison de la violence subie en tant que femmes<sup>60</sup>.

Or, malgré les potentialités politiques et juridiques ouvertes par cette reconnaissance (et dont les formes de concrétisation demeurent à être explorées), à ce cadre s'ajoutent les risques matériels et les conditions juridiques

55 La question du processus selon lequel la « victime » est devenue un sujet central du droit de la guerre et de la paix d'une part, et d'autre part, du droit en général, est un phénomène assez large, dont les causes et les enjeux sont motif de controverse et n'est pas exclusif à la Colombie. A propos de cette question dans les contextes de guerre V. par ex. DENIS SALAS (sous la dir.), *Victimes de guerre en quête de justice. Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Ed. L'Harmattan, Coll. Sciences criminelles, 2004. Pour une analyse juridique générale, V. FLORENCE BELLIVIER et Cyrille DUVERT, « 'Regards pluridisciplinaires sur les victimes'. Les victimes : définitions et enjeux » in : *Archives de politique criminelle*, 2006/1 n° 28, p. 3-10.

56 D'après le *Paragraphe 2 de l'art. 3° de la loi 1448*, ne sont pas considérés comme des victimes les membres d'un groupe armé illégal, sauf s'il s'agit d'un mineur démobilisé avant d'avoir 18 ans.

57 Notamment le « *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* », adopté en 2000, et récemment renforcé par un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, prévoyant l'application de sanctions en cas de non-respect des lois internationales, il s'agit des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

58 En reprenant les termes de la *Defensoría del Pueblo* (Ombudsman colombien), l'analyse et recommandations faites par Silvia Arias insistent sur cette double condition. V. S. ARIAS. *Op. cit.* p. 167.

59 OROZCO ABAD, IVÁN. *Sobre los límites de la conciencia humanitaria Dilemas de la paz y la justicia en América Latina*. Bogotá, Universidad de los Andes – Temis, 2005.

60 Aussi entendue comme « violence de genre ». Le concept est assez large et du fait de son évolution on y inclut divers types d'agressions. V. à ce sujet : MERRY, SALLY ENGLE. *Derechos humanos y violencia de género : el derecho internacional en el mundo de la justicia local*, Bogotá, Siglo del Hombre & Universidad de los Andes, 2010.

actuelles de la démobilisation en Colombie, aspects qui paraissent rendre la situation des ex-combattantes plus risquée, en même temps qu'ils rendent plus difficile la mise en parallèle des processus de victimisations des femmes civiles et des combattantes.

## 2. La complexité du contexte de démobilisation

Pour se donner une idée générale de la situation, il convient de reprendre certains chiffres : « A partir de 2004 et jusqu'en mars dernier, le Bureau du Haut Commissaire rend compte de plus de 1.622 *assassinats*, mais sans spécifier combien parmi eux on en attribuait aux paramilitaires et combien à des groupes guérilleros comme les FARC et l'ELN. Cependant, le nombre d'homicides parmi les démobilisés s'est lentement accru chaque année : en 2004 ils ont été 28, puis 114 en 2005. En 2006 les assassinats atteignaient un total de 296 et l'année suivante 365. En 2008, les assassinats de démobilisés étaient au nombre de 374 et l'année dernière on a enregistré un cas de plus, soit 375, selon les données fournies par le Bureau du Haut Commissaire en reprenant les registres de la Police »<sup>61</sup>. Il n'y a pas de chiffres discriminés par sexe et donc on ne sait pas si parmi les démobilisés assassinés il y avait des femmes.

Sans vouloir dire que les démobilisé-e-s dans les processus de DDR du passé n'aient pas dû faire face à des risques pour leur vie (le cas de l'assassinat systématique des membres de l'Union Patriotique –UP– en est la preuve<sup>62</sup>), il faudrait préciser tout de même que cette systématisme dans le cercle de la violence contre ceux et celles qui abandonnent la lutte armée est un phénomène toujours d'actualité. On peut affirmer avec le gouvernement que cela montre une délégitimation de la lutte et le besoin de punir plus gravement la défection comme moyen de dissuasion. On peut aussi ajouter que cela met en évidence l'incapacité de l'État à protéger cette population.

Un autre élément rend particulièrement risqué l'acte de démobilisation, au moins dans le cadre institutionnel proposé par le gouvernement. En effet, il faut savoir qu'en général et par principe, *les démobilisations sont encadrées*

61 AP, « Más de 1.600 desmovilizados colombianos han sido asesinados », en : *Revista Semana*, Nación/Justicia. Mardi 11 mai 2010. URL : <http://www.semana.com/justicia/1600-desmovilizados-colombianos-han-sido-asesinados/138771-3.aspx> (consulté le 11/05/11).

62 Parti politique fondé en 1985 par des démobilisés des FARC, qui a été décimé par des assassinats ciblés. Les estimations signalent entre 1500 et 3000 membres assassinés. En réponse aux actions des associations de défense des droits humains, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a admis le cas (n° 11 227). Les victimes et les survivants de l'UP réclament que les faits soient reconnus comme un génocide avec mobiles politiques. Dans le rapport d'admissibilité (n° 5 de 1997), la CIDH se prononce en faveur de l'analyse du cas sur la base de l'existence d'éléments suffisants pour déterminer une norme de persécution collective. CIDH. 1997. Informe n.º. 5/97, Caso 11.227, contra Colombia del 12 de marzo de 1997.

dans une logique de « collaboration avec la justice ». Peu importe s'il s'agit d'une démobilisation individuelle ou collective et même, si on parle d'un-e paramilitaire démobilisé-e dans le cadre de la loi de *Justice et Paix* (en tenant compte de toutes les critiques qui lui ont été adressées en raison de sa faible effectivité face à une situation d'une énorme impunité<sup>63</sup>). Ce qu'il m'intéresse de souligner ici c'est que toute démobilisation formelle est inscrite dans une logique avant tout d'échange : information *vs.* bénéfices (aides financières, possibilité d'accéder à des formations, à un soutien pour des projets productifs pour un temps déterminé, qui change selon le type de démobilisation). Tant que la guerre dure, l'information fournie par les personnes démobilisées est précieuse pour le gouvernement.

Or on est aussi face à des processus de DDR moins politisés, qui n'ouvrent pas toujours les mêmes possibilités d'insertion dans la vie publique. Élément de contraste important avec les processus de démobilisation des années 90' et les processus actuels, post « justice transitionnelle », dont les exigences et les attentes, standardisées sous les principes de « vérité, justice et réparation ». Ceux-ci sont devenus synonyme, en Colombie, d'une expectative de judiciarisation inexorable du processus postérieur à la démobilisation, au moins de la part des victimes et d'une partie importante des experts sur la question<sup>64</sup>. Autrement dit, le cadre des conditions qui définissent les termes de la DDR a changé, car les termes de la confrontation, ainsi que sa perception se sont aussi modifiés et avec cela, les attentes par rapport aux personnes démobilisées. Bref, la dégradation de la guerre, la dépolitisation de la confrontation tantôt dans les pratiques, tantôt dans les discours des acteurs armés, ainsi que le nouvel arsenal juridique construit et affiné au niveau international déterminent maintenant le cadre « idéal » de légitimation des processus de DDR actuellement en marche en Colombie<sup>65</sup>.

63 Le débat est très complexe et renvoie aux limitations propres à la conception et adoption de la loi 975 de 2005 (qui régle le processus de « justice et paix » avec les paramilitaires démobilisés), ainsi qu'à la volonté politique pour assurer son effectivité. En tout cas, l'incapacité institutionnelle pour mener les procès judiciaires alternatifs supposés dans cette loi s'avère évidente quand on sait qu'après le début des enquêtes des démobilisés, en 2005, la justice n'a produit qu'une seule sentence. Des 35 mille et quelques paramilitaires démobilisés, seulement 2 ont été condamnés et le procès judiciaire n'a exploré que leur participation dans un massacre, malgré les imputations qui les signalent comme responsables présumés de 42 massacres au total. Source : DANIELLA SANCHEZ RUSSO, « Única sentencia de Justicia y Paz », en : Periódico *El Espectador*, Judicial | Vie, 04/29/2011. URL : <http://www.elespectador.com/impreso/judicial/articulo-266292-unica-sentencia-de-justicia-y-paz> Consulté le : 30/04/2011.

64 IVÁN OROZCO attire particulièrement l'attention sur ce changement de paradigme politico-juridique, après une tradition de traitement du « crime politique » en Colombie.

65 A ce sujet voir par exemple : KIMBERLY THEIDON, "Transitional Subjects? The Disarmament, Demobilization and Reintegration of Former Combatants in Colombia." En: *International Journal of Transitional Justice*, Volume 1, n.º 1: 66-90, 2007.

Le fait que, depuis récemment, le processus de DDR soit limité et contesté mais surtout le fait qu'il n'ait pas pacifié les violences<sup>66</sup> (ou qu'il ait dû s'appliquer dans un « pré-post-conflit »<sup>67</sup>), renforce les attentes pour que « justice soit faite ». Si l'on adopte la posture qui présente les situations de sortie de guerre comme un bras de fer entre d'un côté l'objectif de paix et de l'autre celui de justice, dans le cas présent, c'est le désir de justice qui l'emporte, la paix apparaissant comme un « *eterno pendiente* » (éternel à venir). Cela renforce la dimension juridique de la démobilisation qui affecte bien évidemment les femmes ex-combattantes. Une étude sur les éventuelles différences entre les formes et dynamiques de collaboration avec la justice, ainsi que les conditions de la réinsertion, entre hommes et femmes ex-combattant-e-s, pourra éventuellement permettre de creuser la question et de déterminer s'il s'agit d'un processus genré et de quelle manière.

Il faudrait aussi dire que le défi du travail avec les paramilitaires démobilisées peut être particulièrement éprouvant car les ONG de défense des droits humains en général, dont une bonne partie d'organisations de femmes, ont été déclarées comme étant des objectifs militaires dans de multiples communiqués des AUC et le sont encore, sous la signature des paramilitaires non démobilisés ou des nommées « bandes émergentes »<sup>68</sup>. Un travail ou des recherches de la part du militantisme en faveur des droits humains et au service de la réconciliation ne paraît pas très facile à entreprendre, dans ces conditions. En tout cas, on peut affirmer que les clivages créés par les dynamiques du conflit ne semblent pas être brouillés par les politiques de DDR. En même temps, il existe des pistes qui montrent la difficulté ou tout simplement le désintérêt de ces politiques à réintroduire une dimension politique de la lutte armée. Mais cette dépolitisation (qui ne vise pas que les femmes), peut être contournée, voire contredite par le biais du féminisme.

Malgré la complexité qui paraît caractériser le lien entre militantisme féministe actuel et femmes combattantes, je voudrais terminer mes réflexions en reprenant des histoires précises, à partir des trajectoires des féministes que j'ai rencontrées pour mes recherches liées à leur travail sur le conflit armé en

66 Terme proposé par ANNIE COLLOVALD et SANDRINE LEFRANC comme indicateur pour pouvoir parler d'une fin de guerre. En : « La pacification des violences » (dossier coord. par), en : *Politix* 2007/ 3-4, n° 80, p. 3-4.

67 Concept proposé par Theidon pour expliquer l'intérêt du cas colombien et ses particularités par rapport à l'application des principes de la justice transitionnelle aux processus de DDR. En : K. THEIDON, "Transitional Subjects? The Disarmament, Demobilization and Reintegration of Former Combatants in Colombia", *art. cit.*, p. 66.

68 Des menaces dont la gravité a même été reconnue par le gouvernement. V. le communiqué officiel le plus récent de la Vice-présidence de la République, 9 mai 2012. URL : <http://www.derechoshumanos.gov.co/Prensa/Comunicados/2011/Paginas/120509a-rechazo-cualquier-tipo-de-amenaza-contra-las-organizaciones-de-mujeres-en-Colombia.aspx>

Colombie, qui servent d'articulations, sinon d'exemples de possibles liens entre l'expérience de la lutte armée et le féminisme.

### III. QUAND L'EXPÉRIENCE DE LA LUTTE ARMÉE RENCONTRE LE FÉMINISME

Dans mes entretiens avec des féministes militantes qui ont fait partie d'une guérilla<sup>69</sup>, il y a quelques éléments qui sont toujours mentionnés à propos de cette vie passée comme les expériences les plus « absurdes » et les meilleurs exemples du conflit entre féminisme et lutte armée. Le premier, c'est la critique répétitive de la femme féministe comme une femme bourgeoise<sup>70</sup> ; le deuxième, c'est la question de la vie affective et son rapport au militantisme armé et enfin et surtout, la division sexuelle du travail militant. Trois éléments qui dressent un triste bilan et qui les ont amenées à considérer la lutte armée comme un choix de vie complètement incompatible avec leurs préoccupations féministes.

Ce conflit de logiques, qui a forgé la question de la possibilité ou de l'impossibilité du « double militantisme »<sup>71</sup> en tant que féministe et en tant que militante de gauche, radicalisé de surcroît par le choix de la lutte armée, a occupé une place importante lors des rencontres féministes latino-américaines. Il révèle la difficulté des militantes à vivre cette tension. La tension entre ces deux pôles a été même présentée comme une sorte de bras de fer presque insurmontable qui présuppose d'ailleurs un dilemme éthique ou, du moins, d'ordre théorique qui opposerait marxisme et féminisme<sup>72</sup>.

A ce sujet, des études sur les expériences visant à articuler féminisme et le militantisme armé de gauche dans les pays du Cône Sud, montrent une différence importante entre les femmes qui ont continué à militer à gauche après la fin du militantisme (armé ou non-armé)<sup>73</sup>. D'autres approches mettent l'accent sur les profils plus ou moins féministes des guérillas pour expliquer les différences dans l'expérience vécue des femmes combattantes. Par exemple,

69 NB : dont le nombre ne permet pas de parler d'un échantillon représentatif. Pour cela, les analyses ici présentées ne prétendent absolument pas avancer une idée générale sur la question.

70 A ce sujet voir les chroniques des premières rencontres des féministes de la deuxième vague avec les initiatives socialistes, en : MARÍA CRISTINA SUAZA, *Soñé que soñaba. Una crónica del movimiento feminista en Colombia de 1975 a 1982*. Bogotá, AECID Colombia, 2008.

71 A ce sujet voir : *Ibid.* Et pour la dimension régionale, V. A. RESTREPO et X. BUSTAMANTE, *10 encuentros feministas latinoamericanos y del Caribe: apuntes para una historia en movimiento*. Colectiva 'El grito de las brujas', Comité Impulsor del XI Encuentro Feminista. México, D.F., 2009.

72 Sur les termes et nuances de ce débat, voir par exemple : Nancy FRASER, « Feminism, Capitalism and the Cunning of History », en : *New Left Review*, 56, March-April 2009, pp. 97-117.

73 CRISTINA SCHEIBE WOLFF, « Narrativas da guerrilha no feminino (Cone Sul, 1960-1985) », en : *História Unisinos* 13(2):124-130, Maio/Agosto 2009.

Luc Capdevila affirme que « au sein du M-19 en Colombie comme au sein du Sendero Luminoso au Pérou, mais certainement pour des raisons différentes, les femmes étaient plus nombreuses, occupaient des responsabilités et participaient aux opérations militaires... le M-19, dont l'assise était urbaine et estudiantine, avait une dimension féministe »<sup>74</sup>.

Mais en règle générale, la prétention de concilier des idéaux de reconnaissance et de redistribution, pour reprendre les termes de Nancy Fraser, n'a pas été un problème singulier ni facile à résoudre. Dans les cas de mes interviewées, cela a fini par l'abandon de la lutte armée pour adopter par la suite une vie dédiée au militantisme féministe.

Or, ce changement, qui s'apparente à une rupture, constitue un lien significatif entre leur expérience dans la guérilla et leur militantisme féministe actuel. Deux éléments identifiés dans leurs récits le suggèrent : d'abord, le lien entre « vie civile » et pacifisme ; lien qui se voit renforcé par les théories féministes sur le « care », le deuxième élément, qui est véhiculé comme fond structurel de leur activisme actuel.

*La naturalisation du lien entre vie civile et pacifisme : terrain fertile pour les théories du « care »*

« Si j'ai quitté la guérilla c'est pour travailler pour la paix ». Voilà la phrase qui me semble résumer assez bien cette association entre vie civile et pacifisme, présentée de surcroît comme quelque chose de naturel par les protagonistes. Dans le discours de ces femmes, *le pacifisme n'est pas vu comme une option, mais il est vécu comme un devoir d'ordre éthique et politique*. Il n'est pas donc étonnant qu'un échafaudage conceptuel à partir des théories du « care »<sup>75</sup>, soit aussi mobilisé dans le discours qui justifie le militantisme féministe « pour la paix ». L'idée d'une relation spécifiquement féminine avec « le soin de la vie » est présentée comme un des piliers de l'activisme et rajoute au discours l'idée d'un militantisme « pour la paix » mais aussi spécifiquement « contre la guerre », des militantismes qui peuvent se confondre mais qui sont en fait différents (le deuxième représente une position

74 En : LUC CAPDEVILA, *Op. cit.* §14.

75 Traduites en espagnol comme les théories sur « la ética del cuidado » (l'éthique du soin), elles m'ont été présentées par mes interviewées comme une référence très importante dans leur travail actuel. A propos des « théories du 'care' », un des courants de la pensée féministe contemporaine, une définition éclairante est proposée par Fabienne Brugère, qui les présente ainsi : « le care s'enracine dans des situations tellement particulières qu'il en vient à caractériser un comportement éthique indifférent aux règles abstraites d'une morale correctrice et proche d'une activité de soin, fréquemment assignée aux femmes, soucieuse de maintenir les relations et de ne blesser personne ». V. FABIENNE BRUGERE, « Pour une théorie générale du « care », In : La Vie des idées, 8 mai 2009. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-theorie-generale-du-care.html> Consulté le 11/12/11.

plus radicale de refus absolu de la voie armée). Or, à différence du discours moraliste qui caractérise les politiques du DDR, cette position prétend légitimer une voix politique face au conflit armé et notamment, celle des femmes face aux exactions ainsi qu'à la solution éventuelle du conflit.

Il faudrait tout de même souligner que les théories du « *care* » semblent gagner en pertinence quand elles abordent l'expérience de la maternité, laquelle réapparaît comme la « pierre angulaire » du conflit émotionnel et moral entre la lutte armée et « la femme que je voudrais être ».

Il n'est pas nécessaire de rebondir sur ces propos pour en souligner le paradoxe : tantôt le discours institutionnel, tantôt les récits (peu nombreux) des femmes ex-combattantes, qui maintenant s'opposent même aux politiques du gouvernement, suggèrent l'idée que la lutte armée serait incompatible avec quelque chose de féminin, où la maternité occupe une place particulièrement importante. Peu importe ici le « lieu politique » depuis lequel ces femmes ex-combattantes parlent, la maternité et, j'ajouterais, sa signification sociale spécifiquement féminine, montrent un trauma commun pour les femmes combattantes. Cette observation invite à creuser la question pour voir comment elle est articulée dans différents contextes de guerre ainsi qu'à différents moments historiques. Plus qu'un constat, je voudrais attirer ici l'attention sur les dérives propres à un regard « sensible au genre » quand il s'agit de concevoir des figures comme celle de l'ex-combattante, dès lors que des politiques de DDR et de justice transitionnelle se mettent en place.

#### CONCLUSION : OU PLUTÔT DES QUESTIONS QUI RESTENT OUVERTES

*Ce que les femmes ex-combattantes disent, ce que l'on dit d'elles et ce qu'on leur fait dire*, offrent un champ de recherche très riche et, pour le moment, à peine exploré en Colombie. Pour conclure donc, je voudrais proposer quelques réflexions sur *ce que l'on ne dit pas*.

Il me paraît pour le moins curieux que l'application du Droit International Humanitaire (DIH) ne soit pas posée de façon plus explicite à partir de l'expérience des femmes combattantes, et cela malgré les développements en faveur d'une perspective différentielle dans ce domaine<sup>76</sup>. L'omission est peut-être, dans le contexte déjà décrit, moins étonnante de la part du gouvernement. Jusqu'au moment où j'ai mené mes recherches, la position officielle visait à montrer les procès de « Justice et Paix » comme la fin du phénomène paramilitaire. En même temps, le gouvernement Uribe (2002-2006 ; 2006-2010), a nié l'existence d'un conflit armé, qui a été présenté comme une lutte contre le « narco-terrorisme » où le DIH n'est qu'un caillou dans la chaussure, voire est instrumentalisé en étant subordonné ou mis au

76 V. par ex. C. ONYEJEKWE, « Les femmes, la guerre, la consolidation de la paix et la reconstruction », en : *Revue internationale des sciences sociales* 2005/2, n.° 184, p. 301-307.

service de la sécurité nationale<sup>77</sup>. De son côté, le gouvernement actuel (de JUAN MANUEL SANTOS, ancien Ministre de la Défense du gouvernement Uribe et élu en août 2010), a récemment reconnu d'une manière explicite l'existence d'un conflit armé en Colombie, mais persiste à présenter le démantèlement des paramilitaires comme un fait accompli. Le gouvernement est aussi derrière une initiative législative, d'abord inscrite dans le programme d'une réforme intégrale de la justice, par la suite mise à part dans un projet de réforme constitutionnelle indépendant, où il s'agit d'établir l'élargissement de la compétence des tribunaux militaires (dont l'impartialité et l'efficacité ont été fortement contestées y compris par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme), pour enquêter et juger tous les crimes commis par les forces armées « à l'occasion du service »<sup>78</sup>.

Il serait aussi intéressant d'essayer de comprendre la place secondaire que le DIH occupe dans l'agenda tantôt du gouvernement, tantôt du militantisme des droits humains<sup>79</sup>, comme le montre bien S. Daviaud dans son étude sur les ONG de défense des droits humains en Colombie<sup>80</sup>. Or, j'insiste sur le fait qu'il est fortement regrettable que l'expérience de ceux qui ont vécu la lutte armée ne soit pas employée afin d'assurer ce qu'on appelle, dans l'univers humanitaire, une « humanisation de la guerre » ; une humanisation qui ne ferait qu'apporter un élément de légitimation à l'action de l'État. Encore une fois, l'ambivalence à l'heure de qualifier le conflit armé, joue *contre* l'efficacité des instruments juridiques. En tout cas, nous pouvons constater que la question humanitaire a longtemps été réduite à l'accord humanitaire, lequel – à son tour – ne concernait que l'échange de prisonniers. Une question similaire peut être posée à propos de la Résolution 1325 de 2000 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui résume un mandat du « *gender mainstreaming* » dans le champ des affaires de la paix et de la sécurité<sup>81</sup> et dont la

77 Avec les Etats-Unis, la Colombie et plus précisément, la politique du gouvernement Uribe, offre un exemple de ce détournement du DIH. V. à ce sujet : EBERWEIN WOLF-DIETER, « Le Paradoxe Humanitaire? Normes et Pratiques », en : *Cultures & Conflits* [En ligne], Tous les numéros, L'action humanitaire : normes et pratiques, mis en ligne le 23 février 2006. URL : <http://conflits.revues.org/index1916.html> (Consulté le 26/09/12).

78 Projet d'acte législatif 192/2012 Cámara, « *Por el cual se reforman los artículos 116, 152 y 221 de la Constitución Política de Colombia* » (Fuero Militar).

79 Bien que différentes initiatives féministes se soient prononcées pour exiger le respect du DIH de la part de tous les acteurs armés (comme *La Ruta Pacífica de las Mujeres* ou *l'Iniciativa de colombianas por la Paz*), concrètement, leur travail dans ce sens s'est limité à soutenir l'idée de l'accord humanitaire.

80 S. DAVIAUD, *Op. cit.* p. 113 et ss.

81 Une étude récente sur l'état des lieux du niveau d'exécution de la Résolution en Colombie signale le faible développement de la résolution de la part du gouvernement ainsi que des associations de femmes. V. CORPORACIÓN HUMANAS – COLOMBIA ET FOKUS. *Diez Años de la Resolución 1325 en Colombia. Resumen Ejecutivo*. Bogotá, juillet 2010.

mise en œuvre ne peut pas devenir qu'une politique cosmétique où on fait figurer les femmes sans leur reconnaître un rôle d'importance.

Les dialogues de paix qui commencent actuellement entre les FARC et le gouvernement Santos sont appelés à être le laboratoire de la mise en œuvre de ces mesures. Or, il y a lieu de s'inquiéter quand on observe l'absence totale de femmes dans l'équipe du gouvernement. Fait remarquable, la guérillera Sandra, plus connue comme la veuve du chef des FARC, Manuel Marulanda, intègre l'équipe côté guérilla. Au-delà du fait historique que cette désignation représente, et de l'interprétation dont elle peut faire l'objet, les propos ouvertement sexistes de la presse à propos de sa participation, anticipent les difficultés de sa position et de la place octroyée aux femmes en tant qu'actrices touchant aux questions de paix et de guerre<sup>82</sup>. Espérons que le déroulement des dialogues qui démarrent, ainsi que les définitions concernant les femmes en armes ne confirment pas nos réserves.

En tout cas, la place marginale de la question des femmes combattantes invite aussi à s'interroger sur les facteurs qui peuvent expliquer cette invisibilité. Soit on est en train de répéter les erreurs d'exclusion et de discrimination des processus politiques passés, soit les femmes démobilisées optent pour cet effacement. De toutes façons, à la lecture des matériaux et articles récemment publiés dans la presse, on a largement l'impression qu'on méprise ouvertement leur vécu (l'ex-compagne de Marulanda, par exemple, est systématiquement réduite à son rôle d'épouse). Ces traitements servent très peu à la compréhension du conflit armé colombien et, surtout, encore moins à repenser les cercles de la violence politique et sociale, qui mériteraient d'être envisagés aussi à partir de l'expérience de ces femmes en armes.

Par ailleurs, si un lien entre l'expérience comme combattante et le pacifisme peut être vécu et légitimé comme quelque chose « allant de soi », la manière dont cet intérêt pour la paix peut se matérialiser paraît plus difficile à expliquer à partir de ce qui apparaît comme « naturel » aux femmes. Pour cela, j'estime que des recherches sur le rôle des femmes ex-combattantes et combattantes actives dans la construction de la paix mais aussi dans l'humanisation de la guerre s'ajoutent à la liste des recherches à faire sur le cas colombien.

82 Cette citation nous semble suffisamment illustrative : « Qu'elle soit assise à la table de négociations pendant cette première étape est un hommage au mythe fondateur d'une guérilla paysanne qui vénère toujours la figure du commandant, qui a fait très peu d'années d'école, mais qui a mis contre les murs la sécurité des 17 Présidents qui l'ont combattu sans succès. On croit même que plus qu'offrir une représentation aux femmes insurgées, il s'agit de donner une voix et un vote à la personne qui a connu comme personne d'autre à son leader et qui sûrement amènera ses points de vue aux dialogues ». Bref, on efface sa personne, on n'ouvre l'espace qu'à la « veuve », mais à condition qu'elle ne soit qu'un véhicule et qu'elle ne parle qu'au nom de l'homme à qui elle est associée et à son autorité charismatique. Source : *El Espectador*, « Negociadora de las Farc es la viuda de 'Tirofijo' », *art. cit.*

## BIBLIOGRAPHIE

- SILVIA L. ARIAS VALENCIA, « Desarme, desmovilización y reintegración. Recomendaciones para el monitoreo y la evaluación del proceso », en : *Recomendaciones para garantizar los derechos a la verdad, la justicia y la reparación de las mujeres víctimas del conflicto armado en Colombia*. Grupo de trabajo « Mujer y género por la verdad, la justicia y la reparación », Bogotá, abril de 2008, p. 160-190. URL : [http://www.humanas.org.co/archivos/Recomendaciones\\_para\\_garantizar\\_los\\_derechos.pdf](http://www.humanas.org.co/archivos/Recomendaciones_para_garantizar_los_derechos.pdf)
- FLORENCE BELLIVIER et Cyrille DUVERT, « 'Regards pluridisciplinaires sur les victimes'. Les victimes : définitions et enjeux » in : *Archives de politique criminelle*, 2006/1 n° 28, p. 3-10.
- BERENI LAURE et al. *Introduction aux gender studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, « Ouvertures politiques », 2008, p. 15-27.
- FABIENNE BRUGÈRE, « Pour une théorie générale du « care » », en : *La Vie des idées*, 8 mai 2009. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-theorie-generale-du-care.html>
- LUC CAPDEVILA, « Genre et armées d'Amérique latine », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 20 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2007. URL : <http://clio.revues.org/index1404.html>
- CARRIQUIRY, INÉS. *La Búsqueda. Testimonio de Leonor Esguerra*, Bogotá, Aguilar, 2011.
- XIMENA CASTILLA, « Equidad y paz », en : Victoria Soto (éd.), *Construir paz. Aportes desde la Universidad Nacional*. Cátedra de Sede Manuel Ancízar. Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, 2011, p. 221-229.
- DIANA CASTILLO-TIETZE, « Balance y experiencias de DDR. Caso de Colombia », en : *Las niñas soldados : En busca de la dignidad arrebatada*. Coalición Española para Acabar con la Utilización de Niños y Niñas soldados Obra Social Fundación “la Caixa”. Ponencias de las jornadas. Madrid, noviembre de 2008.
- CICR et NILS MELZER (Conseiller juridique), *Guide interprétatif sur la notion de participation directe aux hostilités en Droit International Humanitaire*. CICR, octobre 2010.
- CIDH. 1997. Informe n.º 5/97, Caso 11.227, contra Colombia del 12 de marzo de 1997.
- COCKBURN, CYNTHIA. *From Where We Stand. War, Women's Activism and Feminist Analysis*. Zed Books, 2007.
- ANNIE COLLOVALD et SANDRINE LEFRANC, « La pacification des violences » (dir.), en : *Politix* 2007/ 3-4, n° 80.
- Consejería presidencial para la equidad de la mujer. « Respuesta al cuestionario sobre la aplicación de la declaración y a plataforma de acción de Beijing y los resultados del 23º periodo extraordinario de sesiones de la Asamblea General, en conmemoración de Beijing +15 ». Presidencia de la República, Bogotá, Marzo de 2009.
- Corporación Humanas – Colombia et FOKUS. *Diez Años de la Resolución 1325 en Colombia. Resumen Ejecutivo*. Bogotá, juillet 2010. URL : [http://www.humanas.org.co/pagina.php?p\\_a=6&d=publicaciones-::centro-regional-de-derechos-humanos-y-justicia-de-genero](http://www.humanas.org.co/pagina.php?p_a=6&d=publicaciones-::centro-regional-de-derechos-humanos-y-justicia-de-genero)

- DAVIAUD, SOPHIE. *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, Paris, Karthala, Coll. Science Politique Comparée, 2010.
- MARITZA FELICES-LUNA, « L'implication des femmes au sein des groupes armés contestataires: la déviance au service d'une entreprise citoyenne », In : *Champ pénal. Nouvelle revue internationale de criminologie*, Vol. IV | 2007 : Varia. (§ 8).
- MARITZA FELICES-LUNA, « Déviance et politique : la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires », In : *Déviance et Société*, 2008/2 Vol. 32.
- NANCY FRASER, « Feminism, Capitalism and the Cunning of History », en : *New Left Review*, 56, March-April 2009, p. 97-117.
- Fuerza Aérea Colombiana, « Desmovilizadas, mujeres que regresan a la vida », Ministerio de Defensa. Communiqué du 21 septembre 2008. URL: <http://www.micrositios.us/~aforero/facmil2008/index.php?idcategoria=30249>
- Fundación Ideas para la Paz, « Estadísticas sobre reinserción en Colombia. Actualización: Enero 31 de 2010 », en : *Estadísticas del conflicto*, URL : <http://www.verdadabierta.com/archivos-para-descargar/category/10-desmovilizacin-y-desarme>
- GOLDSTEIN, JOSHUA S. *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, Cambridge University Press, 2001.
- GRABE, VERA. *Razones de vida*. Bogotá, Planeta, 2000.
- YVONNE GUICHARD-CLAUDIC et DANIELE KERGOAT, « Le corps aux prises avec l'avancée en mixité » Introduction, in : *Cahiers du Genre*, 2007/1 n° 42, p. 5-18.
- Human Rights Watch, *Herederos de los Paramilitares. La Nueva Cara de la Violencia en Colombia*. Février 2010. Document consultable sur le site web : <http://www.hrw.org/es/reports/2010/02/03/herederos-de-los-paramilitares>
- J.F. ISAZA et D. CAMPOS, « Consideraciones cuantitativas sobre la evolución reciente del conflicto », en : *Revista Análisis Político*, IEPRI, Universidad Nacional de Colombia, n° 65, enero-abril, 2009.
- OLIVIER LALIEU, « L'invention du 'devoir de mémoire' », In: *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°69, janvier-mars 2001, pp. 83-94.
- LARA, PATRICIA. *Las mujeres en la guerra*, Bogotá, Planeta, 2000.
- LUZ MARÍA LONDOÑO, "La corporalidad de las guerreras: una mirada sobre las mujeres combatientes desde el cuerpo y el lenguaje", en: *Revista de Estudios Sociales*. Bogotá, Universidad de los Andes, n° 21, agosto de 2005, 67-74.
- INGVILD MAGNÆS GJELSVIK, *Women, war and empowerment: A case study of female ex-combatants in Colombia*. Master's thesis in Peace and Conflict Transformation. University of Tromsø. Peace Research Institute Oslo, 2010.
- C. ONYEJEKWE, « Les femmes, la guerre, la consolidation de la paix et la reconstruction », en : *Revue internationale des sciences sociales* 2005/2, n.° 184, p. 301-307.

- OROZCO ABAD, IVÁN. *Sobre los límites de la conciencia humanitaria. Dilemas de la paz y la justicia en América Latina*. Bogotá, Universidad de los Andes – Temis, 2005.
- PATRICIA RAMÍREZ, « Ciudadanía negadas: Victimización histórica, reparación y (re) integración para mujeres y niñas en Colombia. El desafío de zurcir las telas rotas », en : *Reflexión Política*, Vol. 11, Núm. 21, junio-sin mes, Universidad Autónoma de Bucaramanga, 2009.
- A. RESTREPO et X. BUSTAMANTE, *10 encuentros feministas latinoamericanos y del Caribe: apuntes para una historia en movimiento*. Colectiva 'El grito de las brujas', Comité Impulsor del XI Encuentro Feminista. México, D.F., 2009.
- Angelika RETTBERG (sous la dir.), *Entre el perdón y el paredón: preguntas y dilemas de la justicia transicional*. Ediciones UNIANDES/CRDI, 2005.
- ALBA NUBIA RODRÍGUEZ PIZARRO, « Entre el compromiso y la huida », en : *Amnis* [En ligne], 8 | 2008, URL : <http://amnis.revues.org/658>
- DENIS SALAS (sous la dir.), *Victimes de guerre en quête de justice. Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Ed. L'Harmattan, Coll. Sciences criminelles, 2004.
- ELVIRA SÁNCHEZ-BLAKE, « Memoria de las combatientes: Testimonio y literatura ». LASA Congress, October 2010-09-28, Toronto, Canada.
- JOACHIM J. SAVELSBERG, « L'organisation sociale du déni et de la reconnaissance : atrocités, connaissance et interventions juridiques », en : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2008/3 n° 173, p. 111-118.
- CRISTINA SCHEIBE WOLFF, « Narrativas da guerrilha no feminino (Cone Sul, 1960-1985) », In : *História Unisinos* 13(2):124-130, Maio/Agosto 2009.
- CLAUDIA STEINER, « Almas en pena. Una aproximación antropológica a las prácticas violentas en zonas de conflicto », en: AA. VV. (ALVARO CAMACHO, GUSTAVO DUNCAN, CLAUDIA STEINER, RICARDO VARGAS, MARIA E. WILLS). *A la sombra de la guerra. Ilegalidad y nuevos órdenes regionales en Colombia*. Uniandes, Facultad de Ciencias Sociales, Centro de Estudios Socioculturales (Ceso), Bogotá, octubre de 2009, p. 295-315.
- SUAZA, MARÍA CRISTINA. *Soñé que soñaba. Una crónica del movimiento feminista en Colombia de 1975 a 1982*. Bogotá, AECID Colombia, 2008.
- FRANÇOISE THÉBAUD, « Deuxième guerre, femmes et rapports de sexe : essai d'historiographie », en : *Cahiers d'histoire du temps présent IBijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis*, Bruxelles, 1998, n° 4, p. 227-248.
- FRANÇOISE THÉBAUD, « Penser la guerre à partir des femmes et du genre : l'exemple de la Grande Guerre », en : *Astériorion*, n° 2, juillet 2004, p. 179-194. URL : <http://asterion.revues.org/document103.html>
- KIMBERLY THEIDON, "Transitional Subjects? The Disarmament, Demobilization and Reintegration of Former Combatants in Colombia" en: *International Journal of Transitional Justice*, Volume 1, n.º 1, 2007, p. 66-90.

BÉATRICE TOUCHELAY, « De 'guerres et statistiques' à 'la genèse de la décision' », en : *Histoire & mesure* [En ligne], XXII - 1 | 2007. URL : <http://histoiremesure.revues.org/index2283.html>

VÁSQUEZ, MARÍA EUGENIA. *Escrito para no morir: bitácora de una militancia*. Bogotá, Ministerio de Cultura, 2000.

MARÍA EMMA WILLS et MARÍA MILAGROS RIVERA, « Poder, familia y clientelismos en Montería, Córdoba (1950-2008). Visibilización y ascenso de las mujeres en contextos totalitarios », en : Álvaro Camacho, Gustavo Duncan, Claudia Steiner, Ricardo Vargas y María Emma Wills, *A la sombra de la guerra. Ilegalidad y nuevos órdenes regionales en Colombia*. Cesó. Uniandes, 2009. p. 97-150.

EBERWEIN WOLF-DIETER, « Le Paradoxe Humanitaire? Normes et Pratiques », en : *Cultures & Conflits* [En ligne], Tous les numéros, L'action humanitaire : normes et pratiques, mis en ligne le 23 février 2006. URL : <http://conflits.revues.org/index1916.html>